

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 NOVEMBRE A 20H30 EN MAIRIE DE SAXEL

Sur convocation en date du 05 novembre 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 16 novembre 2015 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents :

Mmes Chantal BRIGHAM, Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Marc BRON, Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Jean-Pierre DELAVOET, Jacqueline ROCH, Jean-François CHARRIERE, Patrick SAILLET, MOUCHET Denis, Luc NICOLAS.

Absents excusés : Marielle DURET.

Secrétaire de séance : Monsieur MOUCHET Denis

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le compte rendu de la séance du 17 septembre 2015.

II. PISCINE : LE POINT SUR LES TRAVAUX

La Communauté de Communes a reçu les résultats de l'analyse « amiante et plomb ». Par chance, il n'y aucune trace de ces deux polluants et donc pas de dépollution à prévoir. Une très bonne nouvelle.

Par ailleurs, les résultats de l'étude de sol ne sont pas très bons. La maîtrise d'œuvre a donc dû réaliser des études complémentaires pour les fondations.

L'étude béton a révélé que la dalle du solarium ne pouvait pas supporter le poids de la partie snack/restaurant / toiture. Par conséquent, il faut reconstruire toute une partie du bâtiment à neuf (de la caisse à l'entrée dans les douches).

Comme dans la plupart des cas de projets de réhabilitation, la Communauté de Communes a dû faire face à des complications ainsi que des imprévus qui ont retardé le projet. Ainsi, la piscine n'ouvrira pas ses portes en 2016, comme nous l'avions espéré avec peut-être un peu trop d'optimisme.

Une solution a été trouvée afin de permettre aux élèves de la Vallée Verte d'effectuer les cycles relatifs au savoir nager. Comme l'année dernière, ils se rendront au centre « le plein air » à Bogève.

Considérant que les travaux ont pris du retard, le groupe de travail et le bureau proposent de lancer la tranche conditionnelle (snack/restaurant) avec la tranche ferme afin d'ouvrir un bâtiment intégralement opérationnel en 2017.



Ainsi, il convient d'affiner quelques éléments (contrôle d'accès, pataugeoire, couverture bassin, rebords bassin inox...) avec l'économiste pour lancer le marché de travaux avant fin 2015.

Décision :

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- POUR : 21
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Décide :

- de lancer l'appel d'offres au plus vite afin que les travaux puissent commencer au printemps 2016.
- de fermer la piscine pour la saison 2016 afin de réaliser les travaux dans de bonnes conditions.

III. GROUPE SCOLAIRE DE BOGEVE : RESULTAT DU CONCOURS D'ARCHITECTE.

Patrick CHARDON présente le résultat du concours d'architectes relatif au groupe scolaire de Bogève, ainsi l'équipe de maîtrise d'œuvre est composée de la manière suivante :

- Nelly Guyot : architecte mandataire
- Archimotion : architecte associé
- EURL Bernard Vaudaux Ruth : architecte associé.

Pendant les travaux, des algécos seront mis en place afin d'accueillir les enfants.

Les honoraires d'architectes s'élèvent à :

HONORAIRES ARCHITECTES + BET			
Progamme		2 580 000,00	
		€	
Montant des travaux		2 587 600,00	
		€	
Honoraires concours	15,61%	403 924,36	
		€	
Honoraires négociés	14,46%	374 037,58	29 886,78
		€	€
BET Acoustique			5 019,94
			€
		Total remise	34 906,72
			€

TEKHNE	14,87%
ARCHITHEMES	
URBATHEMES	12,60%



La livraison du bâtiment est prévue en juillet 2017 avec le planning suivant :

- Fin novembre 2015 : dépôt du PC
- Lancement de l'appel d'offres : Janvier 2016
- Début des travaux : fin juin 2016

L'école aura une capacité d'accueil de 180 élèves soit 6 classes dont 2 maternelles.

IV. SDCI : LE POINT SUR LES PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PREFET

La loi NOTRe a été promulguée le 07 août 2015, ainsi Monsieur le Préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale qu'il nous propose d'approuver dans un délai de deux mois soit avant le 30 novembre 2015.

Considérant que la Communauté de Communes dispose d'une population inférieure à 15 000 habitants,

Considérant que la loi NOTRe permet d'adapter le seuil des 15000 habitants en fonction de différents critères si le projet de périmètre :

- présente une densité de population inférieure à 30 % de la densité nationale (31 h/km²) avec une population de 5 000 habitants au minimum,
- se situe en zone de montagne (au moins 50 % des communes) ou bien si toutes les communes composent une zone insulaire de 5 000 habitants au minimum,
- concerne une communauté de Communes de plus de 12 000 habitants issue d'une fusion ayant eu lieu entre le 1er janvier 2012 et la date de publication de la loi « NOTRe ».

Considérant que les 8 communes de la Vallée Verte se trouvent en zone de montagne,

Considérant que les élus de la Communauté de Communes de la Vallée Verte se sont prononcés contre une éventuelle fusion avec la CC4R en date du 17 septembre 2015,

Considérant que Monsieur le Préfet propose dans le cadre de son projet de SDCI « le développement des compétences, notamment en matière d'eau et d'assainissement, entraînant ainsi la dissolution du SIVU Boège-Saxel et du SI d'assainissement Burdignin-Villard », et qu'il peut proposer des arrêtés de dissolution avant le 01 janvier 2020,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée Verte dispose actuellement de deux Syndicats d'eau et d'assainissement, de trois communes qui gèrent de manière individuelle l'eau et l'assainissement,

Le Président et le Conseil Communautaire :

- donnent un avis favorable en ce qui concerne le projet de SDCI du territoire de la Vallée Verte, et remercient Monsieur le Préfet d'avoir bien voulu prendre en compte la spécificité du territoire,
- demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre en considération la complexité du réseau d'eau et d'assainissement de la Vallée Verte.

Par ailleurs, les élus de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'engagent à travailler sur ce dossier et à trouver des solutions optimum pour la gestion de l'eau et de l'assainissement au sein de l'intercommunalité, mais pour cela les élus demandent du temps.

Décision :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres demande :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0



- à Monsieur le Président, de bien vouloir faire part de la position des élus du Conseil Communautaire à Monsieur le Préfet, ainsi que de bien vouloir engager une réflexion sur le transfert de la compétence « eau et assainissement » dans les plus brefs délais.

AUTORISE :

- Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires qui interviendront.
- Le Président à signer tous documents qui interviendront.

V. DECHETTERIE : PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES

Rappel des propositions approuvées par le conseil communautaire le 23 juin 2015 :

- Profiter de ces travaux de mise aux normes pour engager une réflexion sur l'agrandissement et l'avenir de la déchetterie
- Informer les services de la DDP pour obtenir une dérogation
- Faire une évaluation du coût d'un agrandissement de la déchetterie et établir plusieurs scénarios afin de réunir à la rentrée la commission environnement / travaux pour avoir une base de discussion.
- Mandater un maître d'œuvre pour effectuer une pré-étude de faisabilité.

La commission environnement s'est réunie le 10 novembre 2015. M. Salamon et M. Mattuzzi ont collecté les informations pour évaluer le coût et l'impact des différents travaux qui pourraient être envisagés à la déchetterie.

M. Salamon précise que ces travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la déchetterie sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, subvention d'état sollicitée auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie. Le taux moyen de cette subvention est de l'ordre de 30%. Le courrier d'information relatif à ces subventions est arrivé au mois d'octobre avec une date limite de dépôt fixée au 27/11/2015. Cela laisse peu de temps pour monter les dossiers et explique l'effort fait pour avancer au plus vite sur le projet de déchetterie.

M. Salamon présente au conseil communautaire deux scénarios sur les quatre élaborés :

- Le scénario 1 (voir diapo page suivante) correspond à la simple mise aux normes de notre déchetterie. C'est une obligation légale de mettre en œuvre ces travaux le plus rapidement possible. Suite à la réunion de conseil du 23 juin 2015, la CCVV s'était effectivement engagé auprès de la DREAL à réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2015. Le scénario 1 ne permet pas d'accueillir de nouvelles filières alors que nous pourrions faire des économies en accueillant par exemple les Déchets d'Éléments d'Ameublement (30 000 euros par an). A ce jour, nous sommes d'ores et déjà limités en place. L'équipement est saturé et il faut s'attendre à ce que de nouvelles filières de valorisation arrivent sur le marché (plastiques durs) pour limiter le recours à l'incinération qui reste le mode de valorisation le plus coûteux pour la collectivité. Ce scénario nous laisse peu de marge pour améliorer le service déchetterie.
- Le scénario 4 (voir diapo page suivante) correspond au scénario le plus ambitieux : mise aux normes, agrandissement, accueil de nouvelles filières et acquisition d'un compacteur. Ce scénario permet d'optimiser au maximum le service déchetterie. L'accueil de nouvelles filières comme les Déchets d'Éléments d'Ameublement permettrait à la collectivité de réaliser d'importantes économies par rapport au modèle du « tout à l'incinération ». Le compactage des bennes permettrait également de générer des économies notables sur les coûts de rotation de benne. Ces deux sources d'économie justifient en grande partie les coûts d'agrandissement et d'équipement de la déchetterie.



DECHETTERIE - SCENARIO 1 A MINIMA

DESCRIPTION DU SCENARIO :

- Réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes de la déchetterie conformément aux dispositions réglementaire du régime de la déclaration contrôlée

CHIFFRAGE :

6 dispositif quai anti-chute	30000 €
1 dispositif anti-chute gravats	15000 €
Garde corps haut de quai	10000 €
Armoire DMS + Rideau métallique	10000 €
Signalétique	5000 €
Total	70 000 € HT

SYNTHESE :

Points +	Points -
Respect de la réglementation avec un équipement aux normes	Accueil impossible de DEA (économies)
Régime souple de la déclaration contrôlée	Absence de solution pour le placo (1% des déchets collectés en déchetterie en H-Savoie)
	Equipement à saturation
	Aucune amélioration du service (horaires, coûts, rotation...)
	- 5 k€ / an

DECHETTERIE - SCENARIO 4 AGRANDISSEMENT + PACKMAT

DESCRIPTION DU SCENARIO :

- Agrandissement de la déchetterie pour accueillir de nouvelles filières (DEA, Placo, Bois brut et filières d'avenir) et mettre deux bennes de déchets verts à quai.
- Acquisition Packmat pour déplacer et optimiser le remplissage des bennes
- Aménagement d'une plateforme stockage de 3 bennes de réserve
- Dépassement du seuil de 300m³ de déchets non dangereux => dispositions du régime de l'enregistrement

CHIFFRAGE :

- 800 k€ HT

SYNTHESE :

Points +	Points -
Eco-mobilier : + 30k€/an	Coût agrandissement : +26k€ /an
Optimisation des rotations de bennes Economies tassement : +10 k€/an	Régime enregistrement (étude, délais, contrôles périodiques, travaux)
Possibilité d'accueil de nouvelles filières (plastiques durs...)	Coût Packmat 21k€/an (Coût tracto pelle 10k€/an)
Déplacement des bennes qui permet d'envisager des horaires d'ouverture plus larges sous condition d'embauche	L'accueil du placo crée une nouvelle ligne de dépense : 99€/tonne TTC => +2 k€
+ 40 k€/an	- 49 k€/an

La commission environnement propose au conseil communautaire :

- de demander un report de la mise aux normes des dispositifs anti-chute à la DREAL,
- de déposer un dossier DETR pour le 27 novembre 2015 basé sur le scénario 4,
- de se rapprocher des propriétaires des parcelles voisines pour acquisition (4153m²) afin d'avoir plus d'aisance pour ce projet et sur le long terme,
- de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.



M. Dufourd demande si un contrôle d'accès a été prévu dans le projet comme cela a déjà été évoqué par le passé. Certains élus s'interrogent également sur l'accueil des professionnels. M. Salamon répond que cela n'est pas inclus dans les chiffrages qui ont été présentés car ce sont des solutions qui impliquent un gros surcoût et une complexification du service avec surcroît de travail pour les services administratifs de la CCVV et pour le gardien. Toutefois, cela reste à affiner et il faut continuer de s'interroger sur les conditions d'accès à la déchetterie. La question de l'accueil des professionnels a également été soulevée en commission et doit encore être débattue.

Décision :

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer une demande de subvention pour le projet de réhabilitation et de mise aux normes de la déchetterie au titre de la DETR 2016 et à se rapprocher des propriétaires pour acquérir les parcelles voisines.

VI. DETR 2016

Comme M. Salomon vient de le présenter pour la déchetterie, la CCVV a reçu dans le courant du mois d'octobre les actions prioritaires visées par la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux de 2016.

Les projets soutenus avec maîtrise d'ouvrage intercommunale pour la DETR 2016 sont les suivants :

Dans le domaine économique : Création, extension ou requalification de zones d'activités industrielles ou artisanales.

Dans les domaines des bâtiments et équipements publics intercommunaux : création, réhabilitation et extension de bâtiments et équipements à vocation sportive.

Dans le domaine environnemental : Création de déchetterie ou mise en conformité de l'existant.

Il est rappelé au Conseil Communautaire que les dossiers de subventions sont à monter avant le 27 novembre 2015 et que chaque dossier doit comprendre :

- Formulaire de demande de subvention
- Notice technique du projet : descriptif des travaux, plan de situation du projet, plan cadastral et parcellaire, plan masse des travaux, programme détaillé des travaux, dossier d'APS,
- Si possible, copie autorisations administratives (Permis de construire, DP, DUP)
- APD préconisé
- Délibération
- Justificatifs de financement
- Attestation maîtrise foncière
- Une délibération du conseil communautaire sur l'approbation du projet (coût HT) et sur le plan de financement prévisionnel (il sera mentionné sur la délibération que la DETR est une subvention d'état sollicitée auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie)

Décision :

Ainsi, le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres,

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Décide de déposer trois dossiers relatifs à la DETR pour la ZAE « Chez Merlin », le projet de réhabilitation de la piscine, ainsi que le projet de mise aux normes et d'agrandissement de la déchetterie.



VII. ECOLES MATERNELLES : LE POINT SUR LES EFFECTIFS ET LE PEDT

Evelyne Viguié présente les effectifs des écoles maternelles de la Vallée Verte (voir tableau page suivante).

Elle rappelle que le PEDT a été envoyé à l'IEN ainsi qu'à la Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS). Pour le moment, nous n'avons aucun retour sur ce document. Il est rappelé au Conseil Communautaire que l'élaboration de ce document est nécessaire pour pouvoir bénéficier des aides de l'état. Il est également rappelé que l'élaboration de ce document a été effectuée en collaboration avec le tissu associatif, le personnel en relation avec les enfants, ainsi que le personnel ATSEM afin de respecter le bien-être de l'enfant.

Effectifs maternelles 2015/2016

ECOLES	Nombre de classes	Effectifs rentrée 2015	Directrice
Habère Poche	Classe de PS/MS : 1 Classe de GS : 1	PS/MS : 25 GS : 25 Total : 50	Mme LYSEK Fanny
Habère Lullin	Classe de PS/MS : 2	PS/MS : 26 PS/MS : 26 Total : 52	Mme MEYNET Delphine
Bogève	Classe de PS/MS : 1 Classe de MS/GS : 1	PS/MS : 27 MS/GS : 27 Total : 54	Mme GOINGUENET Carla
Boège	Classe de PS : 1 Classe de PS/MS : 1 Classe de MS/GS : 2	PS : 29 PS/MS : 28 MS/GS : 56 Total : 113	Mme RONJAT Véronique

TOTAL : 269 élèves scolarisés en classes maternelles

31 élèves de Grande Section scolarisés en classes de GS/CP

SOIT UN TOTAL DE 300 ELEVES pour l'année scolaire 2015/2016

Décision :

Le Conseil Communautaire, après lecture du PEDT, approuve le document à l'unanimité des membres présents.



VIII. PERSONNEL

Le Président rappelle que les entretiens de fin d'année vont débiter très prochainement, avec une nouveauté cette année car l'entretien doit être mené par le supérieur hiérarchique direct soit le N+1, et qu'une grille d'évaluation propre à l'ensemble du personnel doit être envoyée pour avis au CTP du centre de gestion 74.

Le Président propose également comme chaque année d'organiser un pot de fin d'année pour le personnel, ainsi que la remise de chèques cadhoc.

Denis MOUCHET demande s'il ne serait pas possible de changer de commune chaque année pour le pot du personnel. Cette question est à étudier.

Décision :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à organiser un pot de fin d'année, ainsi que la commande de chèques cadhoc pour l'ensemble du personnel.

IX. TRANSPORT SCOLAIRE ET TVA

Le Président indique à l'assemblée que les services du Département ont présenté devant les autorités organisatrices de second rang, le projet de versement en montant HT par le Département des subventions relatives aux transports scolaires concernant les circuits spéciaux, à la charge pour l'Autorité Organisatrice de Second Rang de récupérer la TVA.

Considérant que les conventions de marchés passées avec les prestataires sont signées par les AO2,

Considérant que les recettes sont perçues par les AO2,

Considérant que les factures émises par les prestataires de transport sont adressées et réglées par les AO2,

Considérant que les services fiscaux considèrent que les AO2 ne sont pas de simples intermédiaires et l'assujettissement à la TVA de l'activité de transport scolaire doit être envisagée à leur niveau et non au niveau du Département.

Vu l'article 256B du code général des impôts relatif aux personnes morales susceptibles d'être assujetties à la TVA sur leurs activités de transport de voyageurs.

Le Président propose d'assujettir à la TVA le transport scolaire concernant les circuits spéciaux. Cet assujettissement à la TVA se traduira par une diminution du coût du transport dès lors que la TVA sur les dépenses est largement supérieure à la TVA à reverser sur les recettes et que le crédit de TVA qui en résulte est remboursable dans les conditions de droit commun par l'administration fiscale.

Décision :

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à la signature des documents et mandats qui interviendront.



X. SIDEFAGE

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la nouvelle rédaction des statuts telle que proposée dans le document annexe :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-18,

Vu l'arrêté préfectoral de Haute-Savoie n°96-90 en date du 20 novembre 1990 portant création du SIDEFAGE et les arrêtés suivants portant modification des statuts,

Vu l'arrêté interpréfectoral du Préfet de la Haute Savoie et du Préfet de l'Ain en date du 07 mai 2013 portant modification de la composition du SIDEFAGE et de certaines dispositions de ses statuts,

Vu la délibération du Comité syndical du SIDEFAGE n°15C01 en date du 5 février 2015 portant intégration des modifications d'adhérents en ce qui concerne les Communautés de communes du Haut Bugéy et des Quatre Rivières pour la commune de Fillinges,

Vu la délibération du Comité syndical du SIDEFAGE n°15C17 en date du 9 juillet 2015 portant refonte des statuts du SIDEFAGE,

Considérant que le contexte réglementaire des établissements publics (délai de consultation des adhérents en cas de modification des statuts, conditions de retrait d'un adhérent) ainsi que la terminologie et la technicité du domaine de la gestion et la valorisation des déchets ont progressivement évolué, il convient de refondre la rédaction des statuts du SIDEFAGE en conséquence.

Considérant également que dans le cadre du renforcement de la coopération du SIDEFAGE, et ce, dans le cadre de ses compétences, avec d'autres personnes publiques, un 5^{ème} paragraphe « COOPERATION AVEC D'AUTRES PERSONNES PUBLIQUES » pourrait être intégré à l'article 2 « OBJET » des statuts.

Considérant la proposition de rédaction telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération, sous forme d'un tableau comparatif avec les statuts actuels.

Décision :

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Communautaire adopte les modifications des statuts telles qu'elles figurent en annexe.

XI. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SCOT

Le Président invite le Conseil Communautaire à prendre connaissance du rapport d'activité 2014 du SCOT et à faire part de ces remarques si nécessaire.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Le repas de fin d'année aura lieu le 08 décembre 2015 à Boège.





Les dates des vœux :

BURDIGNIN : le 08/01/16 à 19h00

HABERE-POCHE : à définir

BOGEVE : le 09/01/16 à 18h00

BOEGE : le 16/01/16 à 11h00

VILLARD : le 16/01/16 à 19h00

HABERE-LULLIN : le 16/01/16 à 11h00

SAINT ANDRE DE BOEGE : le 09/01/16 à 11h00

SAXEL : 10/01/16 à 17h00

Inauguration de la ferme du bois noir : le mercredi 09 décembre 2015 à 18h00

Vœux de la CCVV : le jeudi 14 janvier 2016 à 19h00

Séance levée à 22h52

